

Coucoure de Maisons

Flurries

Com. des Coll. local, et de Finances
Zon. Bureau
V. par Mais
Budget de Mais et Jette
ann. le 12 Juin 1965
Pour le Préfet
des P. Clays de Mais
J. Bourlot.

Le Maire rappelle au Conseil la délibération du 2 Mars 1965 concernant la candidature de la commune de Ludres au concours des villes villages et jours fleuris. Il informe l'assemblée que le monument aux Morts et la Place de la gare ont été encadrés et décorés de fleurs diverses. Le Conseil ouvre un crédit de 500 Frs au l'article 609. Un crédit de 100 Frs est ouvert à l'article 651 en vue de l'attribution de prix à l'échelon communal aux lauréats qui seront désignés par la commission à fins. Dit que ces sommes seront prévues au Budget Additionnel 1965.